



11^e Assemblée plénière
Intégration de la durabilité
25 au 27 septembre 2014 – Santiago, Chili

Quelles réalisations ? État des lieux 20 ans après la Conférence internationale sur la population et le développement

María Antonieta Alcalde, Directrice de plaidoyer à la Fédération internationale pour la Planification familiale/Région hémisphère nord (IPPF/WHR)

Mme. Alcalde est une experte invitée à la Réunion du Groupe des femmes parlementaires qui aura lieu lors de la 11^e Assemblée plénière de ParlAmericas.

À la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) en 1994 au Caire, 179 pays se sont rencontrés pour adopter un Programme d'action devant être mis en œuvre au cours des 20 années suivantes. Ce programme d'action constitue un changement de paradigme quant à la relation entre population et développement en adoptant une nouvelle perspective non plus fondée sur l'enjeu traditionnel du contrôle de la croissance des populations, mais s'articulant plutôt autour de la question des droits de la personne et des besoins des individus (hommes et femmes). Les individus et leurs droits furent ainsi mis au cœur du développement.

Ce programme d'action traite de plusieurs enjeux fondamentaux de la relation entre sujets traités dans ses différents chapitres. En reconnaissant les liens étroits entre santé sexuelle et reproductive, droits génésiques, population, égalité des sexes, violence contre les femmes et le développement durable basé sur les droits, la CIPD constitue un véritable jalon historique.

À partir de cette nouvelle perspective, les membres de la communauté internationale sont ensuite parvenus à un consensus sur les objectifs relatifs à la population et au développement, ainsi que les cibles quantitatives et qualitatives à atteindre au plus tard en 2014. Ces objectifs concernent notamment: une croissance économique soutenue pour le développement durable, l'accès universel à l'éducation, l'égalité des sexes et l'égalité entre les hommes et les femmes, la réduction de la mortalité maternelle et infantile, la reconnaissance des droits génésiques, l'accès universel à tous les services de santé reproductive, incluant les services de planification familiale, des avancées dans le domaine de l'égalité des sexes ainsi que l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Le programme d'action et le respect de sa mise en œuvre ont fait l'objet de mécanismes de suivi à chaque cinq ans, c'est-à-dire CIPD+5 en 1999, CIPD+10 en 2004 et CIPD+15 en 2009. Ces processus ont permis d'illustrer les progrès réalisés, mais ont également démontrés que les engagements et objectifs pris en 1994 étaient encore loin d'avoir été atteints. Vingt ans plus tard, les enjeux ciblés par le programme d'action demeurent encore pertinents, même si la situation dans le monde – ainsi que les besoins, et les problématiques affectant, les populations – a considérablement évoluée. Les mécanismes de suivi de la CIPD, vingt ans après son adoption, ont permis de mieux comprendre la situation actuelles et de réaffirmer l'engagement de la communauté internationale à la mise en œuvre complète du programme d'action et de prendre de nouveaux engagements pour mieux répondre aux nouveaux enjeux sur la population et développement.

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en décembre 2010, la résolution 65/234 qui reconnaît que plusieurs pays ne seront pas en mesure d'atteindre en 2014 toutes les cibles prévues dans le programme d'action. Compte tenu de cette situation, cette résolution prolonge la période de mise en œuvre au-delà de la période initiale de vingt ans et a également mis sur pied un examen approfondi et complet du programme d'Action, à savoir le mécanisme de révision « Agenda post-2014 de la CIPD ».

Ce processus de révision comprend notamment la production de différents rapports et l'organisation de plusieurs réunions, notamment des conférences régionales. Chacune des commissions régionales du Conseil économique et social des Nations Unies a organisé une conférence en 2013 pour analyser les progrès réalisés et les obstacles à la mise en œuvre du programme d'action et définir les priorités régionales pour le développement de l'agenda post-2014.

La conférence régionale dans les Amériques était doublement significative pour l'Amérique Latine et les Caraïbes puis qu'il s'agissait à la fois de la première conférence de la nouvelle Commission régionale sur la population et le développement et que celle-ci faisait partie intégrante de l'agenda post-2014 de la CIPD. La conférence a eu lieu à Montevideo, Uruguay du 12 au 15 août 2013. 34 délégations des États membres et Membres associés, 24 organisations régionales et internationales et 260 organisations non-gouvernementales ont participé à cette conférence présidée par l'Uruguay. Les États membres ont approuvé le Consensus de Montevideo qui définit l'agenda régional sur la population et le développement ainsi que les principes, domaines prioritaires d'action et cadre de mise en œuvre qui régissent ce Consensus.

Le Consensus de Montevideo est composée de trois sections: principes généraux, priorités d'actions et recommandations pour la mise en œuvre. La section sur les priorités d'action est la plus détaillée et inclut 108 engagements sur les sujets prioritaires suivants:

- Intégration complète des dynamiques de population dans les politiques de développement durables favorisant l'égalité et le respect des droits de la personne
- Les droits, besoins et responsabilités des jeunes garçons et filles et des adolescents
- Le vieillissement des populations, la protection sociale et les défis socioéconomiques
- Accès universel aux services de santé sexuelle et reproductive
- Égalité des sexes
- Migration internationale et protection des droits de la personne des migrants
- Inégalité territoriale, mobilité géographique et populations vulnérables
- Populations autochtones : Droits et interculturelisme
- Personnes d'ascendance africaine: Droits et lutte contre le racisme et la discrimination raciale
- Cadre de mise en œuvre du futur agenda régional sur la population et le développement.

Dans le cadre de cette conférence, les délégués ont approuvé un plan régional historique et se sont engagés à créer des mécanismes régionaux de suivi afin d'évaluer sa mise en œuvre et garantir la responsabilisation, élément essentiel pour s'assurer du respect des engagements pris dans le cadre du Consensus.

Les parlementaires femmes et hommes ont joué un rôle significatif dans l'agenda post-2014 de la CIPD afin de s'assurer que les engagements pris reflètent véritablement les besoins des populations. Ils ont également eu un impact important sur la mise en œuvre de ces engagements par les États membres en contribuant aux mécanismes de suivi et de responsabilisation de ce processus ainsi qu'en poursuivant des actions et politiques au sein des structures parlementaires nationales et régionales.